

**CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DU TOURISME SOCIAL ET FAMILIAL DU 28
JUIN 1979**

**Annexe à l'avenant n°65 du 3 février 2021
relatif à la classification conventionnelle
Tableau des emplois repérés**

I/ Présentation du tableau des emplois repérés :

➤ **Qu'est-ce que le tableau des emplois repérés ?**

Dans le cadre du travail réalisé sur la classification des emplois de la branche du TSF, les partenaires sociaux mettent à disposition des employeurs et salariés, **un outil : un exemple de classification d'emplois qui doivent être lus à la lumière de l'activité du poste et des critères classants fixés par l'avenant 65 à la CCN.**

Ce tableau peut inspirer les structures dans la création de leur classification interne. Il permet à tout employeur et salarié concerné de mieux appréhender la logique globale de classification des emplois dans une structure ; il convient néanmoins de rappeler que la conformité du classement d'un emploi s'appuie bien sur les critères fixés par l'avenant précité et non le tableau d'exemples proposé.

➤ **Ce tableau doit-il être repris tel quel au sein des structures ?**

Non : s'agissant d'une illustration, il n'a **pas valeur impérative** et doit nécessairement être **adapté à la réalité de la structure** (effectif, types d'emplois, organisation etc.), en aucun cas il ne doit être repris tel quel.

Pour que la classification interne des salariés soit conforme, elle **doit relever d'une pesée des emplois au regard des critères classants fixés par la CCN** que sont : **l'autonomie, la responsabilité, le niveau de connaissance/expérience, le relationnel** et bien sûr répondre au **principe de réalité de l'emploi au sein de la structure.**

➤ **Ce tableau est-il exhaustif : vis-à-vis des métiers/postes existants au sein de la branche et des intitulés au sein des structures ?**

Non : ce tableau est bien **indicatif et non exhaustif**, il a pour but de donner **une illustration possible** quant au placement des principaux postes qui peuvent exister dans la branche avec des **intitulés qui se veulent génériques**. Ces intitulés **n'ont pas à être repris/adoptés tel quels**, des intitulés de poste différents peuvent bien sûr être utilisés dans les structures et ils trouveront naturellement leur place dans la grille d'emploi éventuellement créée par ces dernières dans le respect des critères classants fixés par la branche et de la réalité de l'organisation.

**CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DU TOURISME SOCIAL ET FAMILIAL DU 28
JUIN 1979**

- **Pourquoi peut-on trouver un même intitulé de poste à différents niveaux dans ce tableau ?**

La classification dépend bien de la **réalité du poste dont il est question**, et de **l'analyse concrète de celui-ci au sein de son organisation**, au regard des critères classants.

Par exemple : deux salariés qui occuperaient des postes de commercial(e) mais l'un avec plus d'autonomie que l'autre / des degrés de responsabilités différents ne seraient pas classés au même niveau, c'est ce qu'illustre le tableau proposé.

CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DU TOURISME SOCIAL ET FAMILIAL DU 28 JUIN 1979

II/ Tableau des emplois repérés :

Ce tableau d'exemples d'emplois est indicatif et non exhaustif, il vise des emplois génériques et ne préjuge pas de l'intitulé de poste usité dans les structures de la branche. Ces exemples sont bien donnés à titre illustratif et doivent être lus en corrélation avec la grille des critères classant pour permettre une classification des emplois respectueuse du principe de réalité. En effet, seule la pesée de l'emploi qui tient compte concrètement de la technicité des tâches effectuées, du degré d'autonomie donné et des responsabilités confiées permet de déterminer la classification conforme du salarié.

Famille Niveau	Animation	Hébergement	Restauration	Technique	Administration – gestion – informatique	Commerce (commercialisation – communication / marketing)
A	Animateur.trice Surveillant.e de baignade	Hôte.tesse d'accueil Réceptionniste Agent.e de propreté Veilleur.euse de nuit Agent.e de sécurité	Agent.e polyvalent.e de restauration Aide cuisine Serveur.se Barman.maid	Agent.e de maintenance	Agent.e administratif Agent.e de gestion	Opérateur.trice de vente
B	Animateur.trice Surveillant.e de baignade	Hôte.tesse d'accueil Réceptionniste Agent.e de propreté Agent.e de sécurité	Serveur.se Magasinier.ère Cuisinier.ère Barman.maid	Agent.e de maintenance	Agent.e administratif.ve / de gestion (etc.). Assistant.e administratif.ve / de gestion / informatique et réseaux (etc.).	Assistant.e commercial.e (etc.) Agent.e de vente / Vendeur.se conseil
C	Animateur.trice spécialisé.e	Superviseur ménage / sécurité / accueil	Cuisinier.ère Second.e de cuisine	Responsable adjoint.e de maintenance	Aide comptable Technicien.ne informatique	Commercial.e Vendeur.se conseil

CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DU TOURISME SOCIAL ET FAMILIAL DU 28 JUIN 1979

	Maître-nageur.se sauveteur Superviseur d'animation / d'activités sportives et de loisirs Responsable adjoint.e d'animation / d'activités sportives et de loisirs	Responsable adjoint.e de sécurité / d'hébergement	Responsable adjoint.e de cuisine		et réseaux Assistant.e administratif.ve / de gestion / paie / RH / Informatique et réseaux / juridique / comptable (etc.) Responsable adjoint.e administratif.ve / de gestion / informatique et réseaux, etc.	Responsable adjoint.e commercial.e (etc.)
D	Responsable d'animation / d'activités sportives et de loisirs	Responsable d'hébergement / accueil –administration / de sécurité	Responsable de restauration	Responsable de maintenance	Technicien.ne informatique et réseaux Comptable Gestionnaire administratif.ve / paie / RH, etc. Juriste Responsable administratif.ve / de gestion / informatique et réseaux, etc.	Commercial.e Infographiste Chargé.e de communication Responsable commercial.e
E	Juriste Chargé.e de communication Responsable Prestations (animation/maintenance/restauration/hébergement) / d'équipe / RH / Opérations / Commercial / Financier / Paie /Informatique etc. Directeur.trice Métiers (animation/maintenance/restauration/hébergement) / d'équipe / RH / Opérations / Commercial / Financier / Paie / Informatique etc. Directeur.trice de site / structure					
F*	Responsable Prestations (animation/maintenance/restauration/hébergement) / d'équipe / RH / Opérations / Commercial / Financier / Paie /Informatique					

CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DU TOURISME SOCIAL ET FAMILIAL DU 28 JUIN 1979

	etc. Directeur.trice Métiers (animation/maintenance/restauration/hébergement) / d'équipe / RH / Opérations / Commercial / Financier / Paie / Informatique etc. Directeur.trice de site / Directeur.trice Général.e
G	Directeur.trice / Directeur.trice Général.e
<i>*Statut cadre obligatoire à partir du niveau F</i>	

CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DU TOURISME SOCIAL ET FAMILIAL DU 28 JUIN 1979

Fait à Paris, le 3 février 2022,

Signataires

Organisations patronales

- **FFTV :**

- **HEXOPEE :**

Syndicats de salariés

- **CFDT Services :**

- **CGT Commerces distribution :**

- **SNEPAT FO :**

- **CFE-CGC Santé Social :**